

ABONNEMENT

SAUMUR	
1 an	25 fr.
6 mois	13
3 mois	7
POSTE	
1 an	30 fr.
6 mois	16
3 mois	8

On s'abonne  
à SAUMUR  
au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—.....	30
Faits divers	—.....	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

à PARIS  
à L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

### PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT EN TROIS JOURS UN PORTRAIT PEINT A L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 16 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs. (Tête de 1 cent.; 22 sur 26, tête de 6 cent.; huit francs; 27 sur 22, tête de 8 cent.; douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.)

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Munis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Balignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

SAUMUR, 6 JUILLET

### 40 MILLIONS

Hier, à la Chambre, le gouvernement l'a emporté sur la Commission du budget. Tous les crédits supplémentaires réclamés pour la marine par M. Cavaignac ont été concédés avec les chiffres ministériels, et l'ensemble du projet de loi a rallié 431 voix contre 23.

La Chambre a voté les crédits sollicités. Elle les a votés avec résignation, pour ne pas compromettre les intérêts de la défense nationale, et bien qu'elle n'ait guère confiance dans la sagesse et l'habileté du ministre de la marine.

Elle a dit à M. Cavaignac: Je ne sais où nous en sommes et où vous nous conduisez, puisque vous ne voulez pas me le dire; n'importe, en avant et vive la France!

Pourvu que nous n'allions pas à quelque catastrophe!

Que va-t-on faire de ces 40 nouveaux millions? Qui le sait? Qui peut le savoir? Si pourtant l'on juge du sort qui les attend d'après celui de leurs innombrables prédécesseurs, il est fort à craindre qu'ils n'aillent à leur tour alimenter le gaspillage républicain.

### DÉCLARATION DES DROITES

Voici la déclaration des droites dans la discussion du crédit de la marine:

M. d'Allières. — « Au nom de mes amis et au mien, je viens expliquer notre vote à la tribune. Nous avons toujours soutenu devant la Chambre les principes d'ordre financiers et de loyauté budgétaire que M. Bardeau est venu défendre hier devant vous (Très bien! très bien!).

Mais jamais nous n'avons refusé à un ministre de la guerre ou de la marine les crédits qu'il demandait au nom de la défense nationale, et nous savons nous placer au-dessus même de nos théories quand il s'agit de l'intérêt supérieur

du pays. (Marques d'approbation. — Applaudissements sur plusieurs bancs.)

« Nous ne nous préoccupons pas de savoir quel ministre nous avons devant nous. (Très bien! au centre.) Il a seul la responsabilité des affirmations qu'il apporte à cette tribune, et nous n'avons aucun moyen de contrôler la nécessité des dépenses dont il nous parle et qu'on nous a laissé trop longtemps ignorer. (Mouvement.)

« Nous ne chercherons donc pas en ce moment si le ministre de la marine n'aurait pas pu trouver dans les autres services de son département des économies correspondant aux crédits nouveaux qu'il vous demande ou si les budgets des autres ministères ne pourraient pas les fournir.

« Il faut des vaisseaux à la France, il lui faut des canons. (Oui! oui! très bien!)

« Nous en voterons la dépense. (Applaudissements.) »

### INFORMATIONS

#### LE TRAVAIL DANS LES PRISONS

La commission de la Chambre, saisie de la proposition de M. Salis, tendant à supprimer le travail dans les prisons par voie d'entreprise et à le soumettre à la régie directe de l'Etat, a entendu M. Lagarde, directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur, qui s'est déclaré favorable en principe à la proposition.

M. Lagarde s'est montré disposé à examiner notamment s'il n'y aurait pas lieu d'employer les prisonniers à l'assainissement de la côte occidentale de la Corse.

#### LA « LIBRE PAROLE »

Le gouvernement se montre, paraît-il, très inquiet du succès croissant de la *Libre Parole*. Il voit dans ce succès la menace d'un nouveau mouvement boulangiste. La province surtout fait un accueil des plus sympathiques au journal. Les ballots s'enlèvent aussitôt que le train du matin arrive. S'il faut en croire certaines rumeurs, la maison Rothschild ferait acheter la plupart des exemplaires déposés dans les gares.

Certes, les célèbres banquiers peuvent se payer ce luxe, mais une telle tactique sera-t-elle efficace?

#### LES ÉTUDES DE NOTAIRES

Les chambres de notaires s'occupent beaucoup en ce moment d'une éventualité redoutable, celle d'une guerre. Du jour au lendemain, beaucoup de notaires seraient obligés de rejoindre leurs régiments. Que deviendraient leurs études, car leurs élèves partiraient aussi?

Les chambres de notaires sont en train de formuler des vœux et de préparer des projets qui demanderaient à être rapidement soumis aux Chambres.

#### L'OPÉRA-COMIQUE

La question de l'Opéra-Comique est tranchée: on adopte le projet Guillotin, que le ministre de l'instruction publique présente à la Chambre.

On avait pu croire un instant que le projet Debry l'emporterait sur celui de ses concurrents. Plus séduisant au point de vue artistique, il accusait de plus une réduction d'au moins 400,000 à 500,000 francs, sur la dépense totale.

Le Conseil supérieur des bâtiments civils, sur le rapport de M. Charles Garnier, constatant qu'aucun devis n'était annexé au projet Debry: que, par suite, la diminution de 400 mille francs annoncée ne s'appuyait d'aucune preuve; que, d'ailleurs, l'édifice comportait, dans ce projet, sept mètres de moins en hauteur et semblait, par conséquent, hors d'état de donner asile à tous les services nécessaires; qu'enfin il faudrait un travail d'environ cinq ou six mois pour compléter définitivement ce projet, s'est prononcé en faveur du projet Guillotin.

Il était urgent, en effet, qu'une décision fût prise. Le bail du théâtre des Nations expiré dans deux ans, et cet intervalle de temps est tout juste suffisant pour que la nouvelle construction soit élevée.

#### ARRESTATION D'UN ESPION

On mande de Lille:

« Depuis quelque temps, le chasseur à pied Docquois voyait, chaque jour, vers cinq heures, un homme de forte taille, très correctement vêtu, passer devant le fort d'Ascq, qu'il considérait avec un intérêt particulier.

« Le soldat se promit d'exercer une surveillance active, et samedi matin il vit l'individu tirer de sa poche un calepin, sur lequel il écrivait.

« Au bout d'un certain temps, le mystérieux personnage s'éloigna, et, près d'un moulin, retira son veston noir, qu'il remplaça par un autre, de couleur roussâtre, qu'il tenait sous le bras; puis il se coiffa d'une casquette et, ainsi transformé, il repassa devant le fort.

« Le chasseur Docquois n'hésita plus et lui mit la main au collet.

« L'inconnu protesta et déclara qu'il était employé de la Préfecture, mais il ne put fournir aucun papier établissant son identité: conduit devant le maire de Tressin, il fut fouillé et trouvé porteur de plans explicatifs du fort.

« Cet espion, car c'en est un, a été amené à Lille. C'est un homme d'une quarantaine d'années, ayant les allures d'un officier. »

#### LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Après le tribunal d'Yvetot, il s'en est trouvé un, à Laval, pour décider que le droit d'accroissement n'était nullement dû par le patrimoine de main-morte des communautés autorisées.

Deux questions étaient posées aux juges par la Congrégation de Paris qui plaidait devant eux: 1° le droit est-il dû? 2° En admettant qu'il soit exigible, peut-il être réclamé d'ailleurs qu'à Paris? La réponse absolument négative à la première question a dispensé de répondre à la seconde.

Le Tribunal a rendu le jugement suivant:

« Considérant que la demande de l'administration de l'enregistrement ne saurait être

accueillie par le tribunal, et qu'il y a lieu de déclarer nulle et de nul effet la contrainte du 30 juillet 1891.

« Considérant que la partie qui succombe doit être condamnée aux dépens;

« Par ces motifs,

« Sans s'arrêter ni avoir égard aux autres moyens fins et conclusions des parties dont elles sont déboutées.

« Reçoit la congrégation des Dames du Sacré-Cœur de Jésus opposante à la contrainte décernée contre elle, le 31 juillet 1891, par le receveur du bureau de Laval;

« Déclare nulle et de nul effet la contrainte dont il s'agit;

« Déboute, en conséquence, l'administration de l'enregistrement de sa demande et la condamne en tous les dépens, liquidés à...

« Les frais de constitution d'avoué de la part de la congrégation restant à la charge de cette dernière. »

### NOUVELLES MILITAIRES

#### LES NOUVEAUX GÉNÉRAUX DE DIVISION

On met en avant les noms des généraux Jacquemin, de la Roque, Garnier des Garets et Zédé pour les nominations de généraux de division qui seront signées dans la séance du Conseil des ministres de samedi.

#### CONSEIL SUPÉRIEUR DE GUERRE

Les généraux de Galliffet, Davout, Billot et de Cools ont, sur invitation expresse, abandonné les inspections générales auxquelles ils procédaient et sont arrivés avant-hier soir à Paris pour assister à une réunion du conseil supérieur de guerre, sous la présidence de M. de Freycinet.

Les généraux Ferron et Warnet y siégeront pour la première fois.

Il s'agit, nous assure-t-on, de trancher définitivement, dans cette séance, diverses questions urgentes d'organisations générales de l'armée, soulevées par les récentes modifications de la loi sur le recrutement.

#### QUESTION MILITAIRE

Un conscrit peut-il être dispensé du service militaire, en temps de paix, alors qu'un de ses frères, militaire, vient de passer dans la réserve?

Le Conseil d'État a eu à examiner la question à la requête du ministre de la guerre, qui demandait l'annulation de deux décisions: l'une du Conseil de révision de l'Aude et l'autre du Conseil de révision de la Seine-Inférieure en vertu desquelles deux soldats de la classe 1890 avaient été dispensés pour les motifs ci-dessus.

Le Conseil d'État s'est prononcé dans le sens de la négative, en annulant les décisions des Conseils de révision.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 5 juillet 1892.

La faiblesse de certains fonds étrangers tels que les Russes et les fonds à turbans refroidit un peu l'ensemble du marché, les rentes conservent cependant une allure très ferme.

Le 3 0/0 ancien cote 98.62; le nouveau 99.80 et le 4 1/2 106.45.

Le coupon à détacher demain sur la Rente Italienne ramènera son cours à 90.55, ce qui apparaîtra comme un prix très modéré pour un fonds qui rapporte 4.34. L'Extérieure s'inscrit à 65 5/8.

Le 3 0/0 Portugais a des tendances faibles à 23 1/4. Le Rouble continuant d'être offert à Berlin, le Nouveau Russe faiblit à 77.30 et l'Orient à 65.45.

L'action de la Banque de France est en allure très ferme aux environs de 4.300 fr. Au cours actuel de 4.137, en tenant compte du coupon de 30 fr. à détacher aujourd'hui 6 courant, le prix de l'action du Crédit Foncier ressort à 1.407. La Société Générale ne s'écarte pas du cours de 465 fr. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 782 fr.

L'action du Comptoir des Fonds Nationaux qui donnera un dividende de 60 fr. cette année est l'objet de demandes suivies au cours de 690 fr.

Les Chemins Economiques valent 420.50. Informations financières. — Les actionnaires des Dépôts et Comptes courants qui veulent être garantis contre tous versements pour l'exercice des revendications, doivent s'adresser à M. Girard, censeur de la Bourse de commerce de Paris, qui prend tous frais à sa charge.

On annonce la conversion des obligations Tunisiennes 3 1/2 0/0 1889 en titres 3 0/0 nouveaux dont nous nous occuperons demain.

## Chronique Locale ET DE L'OUEST

### ARRIVÉE DE L'HARMONIE SAUMUROISE

Une foule très nombreuse faisait escorte hier soir à l'Harmonie Saumuroise et a longtemps stationné devant le café de la Bourse, où se tient le cercle de la musique. C'est là que, à l'arrivée des musiciens, un punch d'honneur leur a été offert, ainsi qu'aux représentants de la presse.

Plusieurs bouquets avaient été remis à la gare à M. de Grandmaison, président, et à M. Goubeault, directeur de l'Harmonie. Un de ces bouquets était offert par M. Lorphelion, propriétaire du café du Commerce. Aussi la musique est-elle venue donner un sérénade devant et dans l'intérieur du café.

### PASSAGE DU 135° DE LIGNE

Le 135° est arrivé à Saumur, par le quai de Limoges, ce matin à dix heures et demie, venant de Chinon. Le réveil a été sonné à deux heures et le régiment est parti à trois heures. La distance de Chinon à Saumur est de 36 kilomètres. Cette assez longue étape s'est effectuée sans incident et les hommes ont parfaitement supporté la fatigue du voyage. Une légère pluie, arrivée vers cinq heures, avait abattu la poussière de la route.

## La Folle de la Grand'Lande

PAR OCTAVE FÉRÉ.

IX

NOUVELLES D'UN AMI  
(Suite)

Jérôme voulut l'interrompre et partir; mais Louise, qui pressentait un objet important sous les phrases désordonnées de la pauvre fille, se rapprocha d'elle, et lui dit d'un ton caressant :

— Nous ne savons pas, mère Manette; expliquez-nous qui va mourir.

— Oh ! non, répondit la folle, il ne mourra pas... Et pourtant je voulais le faire dévorer par Mouton.

Ses interlocuteurs frissonnèrent de la façon dont elle accentua ces mots.

— Je gage, interrompit Jérôme, qu'il s'agit du commissaire Brutus.

— Et qui donc voulait-il tuer ? prononça à son tour Louise; serait-ce le capitaine Hector ?

— Qu'il je me suis trouvé là, moi !... et je

SQUARE DU THÉÂTRE

## MUSIQUE du 135° DE LIGNE

Dirigée par M. ROUVEIROLIS

Concert du Mercredi 6 juillet 1892.

### Programme

1. Allegro militaire.
2. Poète et Paysan, ouverture..... SUPPÉ.
3. Faust, fantaisie..... GOUNOD.
4. Espana, valse..... CHABRIER.
5. Elle et Lui, polka..... STROBL.

## LA GRANDE COURSE VÉLOCIPÉDIQUE de Paris-Tours-Angers-Nantes

Sur soixante-sept concurrents qui s'étaient fait inscrire pour cette grande course de la *Revue des Sports*, vingt et un seulement étaient présents au départ de Paris, dimanche matin, à 10 h. 1/4. Voici leurs noms avec leurs numéros d'engagement :

1 Lavoncourt, Paris. — 2 Vigneaux, Paris. — 4 Stéphane, Chelles. — 5 Kraemer, Paris. — 8 Meyer, Dieppe. — 15 Dubois, Paris. — 18 Gallé-Chaussepied, Saumur. — 20 Rivière, Paris. — 25 Davy, Saumur. — 41 Jiesel, Morlaix. — 45 Leralu, Falaise. — 46 Rabourdin, Paris. — 50 Béalu-Martellière, Château-du-Loir. — 53 Dupuy, Beaufort-en-Vallée. — 54 Danic, Passy. — 57 Picot, Lyon. — 58 Allard, Arles. — 63 Robin, Gien. — 65 Lecozanet, Paris. — 66 Carré, Paris. — 67 Pachot, Levallois-Perret.

Après l'appel de leurs noms, les concurrents se sont aussitôt élancés sur la route poussiéreuse.

La première partie de la course, c'est-à-dire de Paris à Nantes, est la plus belle route que l'on puisse rencontrer pour des épreuves à longue distance. Le retour de Nantes à Paris, au contraire, est très accidenté.

Dès la première journée, Vigneaux, sur qui se fondaient beaucoup d'espérances pour une des premières places, a abandonné la lutte.

Lavoncourt est également resté en route.

M. Pachot a dû faire à pied le trajet d'Amboise à Tours (soit 30 kilomètres environ), son pneumatique s'étant crevé. Malgré cet accident, M. Pachot est arrivé très dispos à Angers.

A Angers, le contrôle a eu lieu dans le magasin de MM. Malinge et Laulan, rue Paul-Bert, où, toute la nuit, un assez grand nombre de personnes ont stationné.

Dubois est arrivé à 4 heures 34. Il est resté dix minutes seulement. Il a pris du thé, quatre œufs frais et un verre de madère au buffet installé par M. Leroy, propriétaire de l'hôtel d'Anjou. Il s'est frictionné les jambes et est parti à 4 heures 44 pour Nantes avec ses entraîneurs : MM. Dezanneau, Gautier et Alusse.

Angers est à 386 kilomètres de Paris. Dubois

a donc accompli ce trajet en un peu plus de 18 heures. Soit une vitesse moyenne de 20 kilomètres et demi à l'heure.

Le second, Stéphane, a signé au contrôle à 6 heures 25. Il était indisposé. A Saumur il a absorbé d'un trait un demi-litre de vin de Vial. Ce médicament très substantiel demande à être absorbé par petites gorgées à des intervalles assez éloignés. Il en est résulté un embarras d'estomac.

Stéphane a été soigné par M. le docteur Suarez. Après avoir vomé, il s'est senti à peu près rétabli, et est reparti malgré les conseils qu'on lui donnait de rester.

— Avec des entraîneurs, je rejoindrai Dubois aux côtes, disait-il.

Dubois monte une machine Rouxel et Dubois, Stéphane une machine Clément.

Allard et Robin sont passés à 7 heures 20. Ils sont repartis à 7 h. 37.

Les autres coureurs sont arrivés à Angers dans l'ordre suivant et en sont repartis aux heures ci-après :

5e, M. Meyer, arrivé au contrôle à 9 h. 40 du matin, reparti à 9 h. 55.

6e, M. Picot, arrivé à 10 h. 12, reparti à 10 h. 1/2.

7e, M. Leralu, arrivé à 11 h. 53, reparti à midi 37.

8e, M. Carré, arrivé à 11 h. 57, reparti à midi 5.

9e, M. Rivière, arrivé à 2 h. 5, reparti à 3 h. 45.

10e, M. Pachot, arrivé à 5 h. 40, reparti à 7 h. 24.

11e, M. Davy, arrivé à 6 h. 23, reparti à 6 h. 45.

12e, M. Gallé, arrivé à 6 h. 24, reparti à 6 h. 45.

13e, M. Béalu, arrivé à 6 h. 30, parti à 6 h. 50.

14e, M. Kraemer, arrivé à 8 h. 43, parti à 9 h. 40.

15e, M. Dupuis, arrivé à 9 h. 03, parti à 9 h. 05.

16e, M. Jiesel, arrivé à 9 h. 03, parti à 9 h. 05.

17e, M. Impetus, arrivé 9 h. 07.

18e, M. Rabourdin, arrivé à 9 h. 23, parti à 9 h. 30.

On croit que c'est le troisième arrivé à Angers, M. Allard, qui tient la tête et arrivera premier.

A Nantes, M. Dubois est arrivé à 9 h. 39' 34". Une ovation chateaufortaise lui a été faite.

M. Allard est arrivé second à midi 59' 38".

Le premier coureur arrivé à Angers, M. Dubois, est arrivé très fatigué à Nantes. Il est allé jusqu'à Carquefou et de là est revenu coucher à Nantes où il est encore aujourd'hui. Quant au second, M. Stéphane, il a lâché pied à Champocé, a pris le train et est revenu dans l'après-midi à Angers. C'est ce coureur qui a

gagné la dernière course de Paris-Bordeaux, faisant le trajet en 53 minutes de moins que l'Anglais qui avait été vainqueur dans la première course.

Allard est arrivé premier à Segré à 5 h. 19. Son état était excellent. Il a été acclamé par une foule enthousiaste. Il a pris des biscuits du vin et est reparti aussitôt.

Allard est arrivé à Caen hier matin à 7 heures 20; il est reparti à 7 heures 50, en bonnes dispositions; il a passé à Trouville à 11 h. 2.

Meyer a passé à Flers; il est arrivé certainement deuxième à Caen.

### MORTS ACCIDENTELLES

SOULANGER. — Le 2 juillet, M. Guillon, cultivateur en cette commune, âgé de 81 ans et presque aveugle, est tombé la tête la première dans un bassin peu profond d'où il a été retiré ne donnant plus aucun signe de vie.

CLÉRÉ. — La semaine dernière, M. Alexis Brault, propriétaire, était monté sur un arbre pour couper du lierre quand le pied lui manqua et en tombant sa tête alla violemment frapper le sol. Sa femme, inquiète de son absence, le trouva mort au pied de l'arbre.

### LA MALADIE DE M. MARTEL

M. Martel, l'excellent directeur de l'*Harmonie Angevine*, a été pris d'un malaise grave pendant qu'il dirigeait le concours d'honneur, à Tours. On a dû le transporter à l'hôtel et on a télégraphié à M<sup>me</sup> Martel qui est arrivée dans la nuit. Plusieurs musiciens sont restés au chevet de leur chef.

On a fait courir le bruit, à Angers, que M. Martel était mort à Tours. Heureusement la nouvelle était fautive, M. Martel est revenu hier à Angers par le train de 3 heures, accompagné de M. Weber qui était parti samedi à midi pour Tours.

La santé de M. Martel ne donne pas d'inquiétude pour le moment.

### RÉUNION DÉCENTRALISATRICE A ANGERS

Une réunion décentralisatrice vient de se tenir à Angers, à l'instigation de M. de Châteaubriant, de M. de Kernaeret et de quelques autres personnes désireuses de « donner de l'air » à la province trop écrasée par la domination de Paris.

Après une longue discussion, plusieurs vœux ont été adoptés; ils demandent :

« L'extension des attributions réglementaires des conseils municipaux ;

» La représentation sérieuse des intérêts au sein de ces conseils ;

» La commune maîtresse de ses écoles, de ses bureaux de bienfaisance et de son budget, et l'établissement d'un *referendum* communal dans certains cas ;

» Que les départements soient conservés,

l'en ai bien empêché !... Mais il n'est pas mort, c'est à recommencer, murmura-t-elle.

— Et le capitaine, qu'est-il devenu ? demanda M<sup>me</sup> du Versant avec un intérêt pressé, car elle voyait enfin assez jour dans ce chaos pour comprendre qu'un grand péril avait menacé Hector.

La folle continua à secouer la tête.

— Je le cherche, fit-elle, mais je le retrouverai... Allons, Mouton, viens souper, et puis en route encore, toujours ! toujours !

Là-dessus elle entra dans l'habitation en psalmodiant plaintivement sa complainte accoutumée.

— En route ! ordonna le marquis en donnant l'exemple du départ.

Tous trois tournèrent un dernier regard de compassion vers la pauvre insensée; puis ils s'acheminèrent à l'ombre des ruines, atteignirent le bois voisin et s'enfoncèrent sous les masses noires des sapins.

Durant les cinq ou six semaines qui suivirent cette aventure, il ne se produisit, dans les affaires respectives des deux parties belligères, aucun épisode plus saillant que les escarmouches continues, auxquelles on était si habitué qu'on les remarquait à peine.

Quelques morts, des blessés, des prisonniers de part et d'autre, des villages sans importance pris et repris, ou plutôt traversés par les bleus ou par les blancs. C'était presque le calme.

Il arriva néanmoins, dans une des rencontres qui suivirent de plus près la retraite du marquis et de sa fille à Baugé, un incident que nous ne saurions passer sous silence.

Ainsi que nous le disions en commençant ce chapitre, le vieux chef des partisans n'avait gagné Baugé que pour retrouver des hommes à la tête desquels il pût se remettre et rentrer en campagne.

Un soir qu'il avait établi son bivouac dans un hameau que l'on soupçonnait être l'objet de la convoitise de l'ennemi, il achevait de dicter quelques instructions à Louise, qui lui servait d'aide-de-camp et de secrétaire, lorsque plusieurs coups, méthodiquement frappés à la porte de la chambre où ils s'étaient installés, indiquèrent l'arrivée d'amis.

— Qu'y a-t-il ? demanda M. du Versant.

Un paysan entrebâilla la porte et répondit :

— Pardon de vous déranger, notre monsieur, c'est un prisonnier que nous venons de faire.

— Ah ! c'est toi, Pierre, reprit le marquis en reconnaissant un des meilleurs gars, avec lequel nous avons déjà eu l'occasion de nous trouver : eh ! bien, entre un peu d'abord.

Pierre obéit, et raconta comme quoi une patrouille qu'il dirigeait était tombée à l'improviste sur une ronde de bleus, et s'était emparée de leur chef, qu'elle avait amené, et qui attendait tout près de là ce qu'on allait décider.

— Et ce chef, quel est-il ?

— Dame ! notre monsieur, autant que j'en peux juger, c'est un jeune homme d'une bonne mine... pour un brigand... Il porte l'épaulette de lieutenant, et voici les papiers que j'ai trouvés sur lui.

Le marquis en examina quelques-uns; ils étaient insignifiants et tout personnels; mais tout à coup, jetant les yeux sur la signature d'une lettre cachetée :

— Hein ! fit-il, que signifie cela ?

Louise, qui se trouvait debout à côté de lui, lut cette lettre en même temps, et répéta son cri d'étonnement.

Cette adresse était la sienne.

— Lis cette lettre, mon père, lui dit-elle vivement.

Et elle s'écarta un peu pour ne pas le gêner

les pouvoirs des conseils généraux soient étendus, que la législation favorise leur groupement en vue d'intérêts communs.

#### TERRIBLE ACCIDENT

Vendredi, un horrible accident a eu lieu à la gare de Ruffec. Le train rapide, n° 34, qui passe à Poitiers à midi 50, a tamponné un terre-plein d'un train de marchandises et l'a projeté en avant. Tous les wagons sont passés sur le malheureux qui a eu les deux jambes et la tête broyées.

LAVAL. — Dimanche, aux courses de Laval, un jockey, montant *Pilote*, cheval appartenant à l'écurie Fontenier, a fait une chute mortelle. Il avait été précipité contre un pommier. Quand on l'a relevé, il était à toute extrémité.

#### LE PROCÈS CONTRE WILSON

Trente journalistes parisiens se promettent déjà d'assister aux débats du procès intenté à M. Wilson et Leroux, le samedi 9 juillet prochain.

Tous les journaux locaux envoient un collaborateur; or, la salle du tribunal correctionnel de Loches contient 80 places, tout au plus.

En présence de cette affluence, M. le président Gaitet a déclaré, paraît-il, que les premiers arrivés seraient les mieux placés et qu'aucune faveur ne serait faite ni à la presse, ni aux assistants de marque.

C'est M. Rosse, procureur de la République à Loches, qui soutiendra l'accusation.

M<sup>e</sup> Cléry, le spirituel avocat du barreau de Paris, défendra Wilson.

M<sup>e</sup> Maurice Bernard plaidera pour M. Leroux.

M. le juge Coursières est cité comme témoin.

Le principal témoin à charge est, dit-on, M. Sachet, agent général du député actuel de Loches, l'honorable M. Muller.

On s'attend à de nombreux incidents d'audience.

Le *Figaro* a publié samedi un article où il est prétendu que les fameux dossiers n'existent plus et que leur propriétaire les a brûlés devant témoin.

Nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'en est rien et qu'au cours même du procès de Loches certains témoins à charge s'apercevront vraisemblablement de leur existence.

Les coups vont se manger entre eux.

Comptons les coups de g...

(*Messageur d'Indre-et-Loire.*)

#### JURISPRUDENCE COMMERCIALE

##### LES BLÉS DE SEMENCE

Il s'est plaidé, le 23 juin dernier, devant le tribunal d'Amiens, une affaire intéressante, au

plus haut degré, pour les cultivateurs, car il peut se représenter un hiver comme ceux de 1870 et de 1890 et les cultivateurs peuvent être obligés de réensemencer au printemps.

Des cultivateurs de Beaucamps-le-Vieux, de Villers-Camusart et des environs se sont trouvés, au nombre de 39, amateurs de blés de semence de mars. Ils se sont adressés à un marchand qui, lui-même, a trouvé un propriétaire qui s'est donné comme récoltant un blé à la fois de printemps et d'automne, et même deux variétés de blé de mars: le blé bleu et le blé seigle.

Malheureusement, ce propriétaire n'a livré qu'un mélange où se trouvait beaucoup de blé de pays, d'hiver, et une infime proportion de blé de printemps.

Quelle solution juridique doit être donnée à une pareille situation constatée par deux expertises concluantes? C'est ce que va dire le tribunal.

Les avocats plaidants étaient, pour les cultivateurs, M<sup>e</sup> Maxime Lacomte; pour le fournisseur de blés, M<sup>e</sup> Lorgnier.

Le tribunal a condamné M. Marchand-Leroy à indemniser les cultivateurs auxquels il avait livré des semences de blés du montant des fournitures à eux effectuées; a condamné M. Julien-Fichaux à garantir M. Leroy des condamnations prononcées contre lui, soit 3,128 fr., prix des acquisitions de semences faites par M. Marchand, à 200 fr. de dommages-intérêts, aux intérêts de droit et aux dépens.

#### CHRONIQUE AGRICOLE

##### UNE NOUVELLE PLANTE FOURRAGÈRE

On a signalé depuis quelque temps — nous l'avons mentionnée — une nouvelle plante fourragère nouvellement acclimatée en France, mais depuis longtemps connue et cultivée à l'étranger: en Russie, en Autriche, en Turquie et même en Amérique. On dit qu'elle est extrêmement remarquable par sa facilité d'ensemencement et de culture, par sa force végétative et sa résistance aux intempéries de l'hiver, par sa capacité d'extension, par ses qualités fourragères et par son énorme rendement. Il paraît qu'un notaire des Pyrénées s'est fait l'apôtre de la propagation en France de cette plante, un propriétaire agronome s'en faisait récemment l'apologiste et le vulgarisateur.

Tous les terrains, selon eux, conviennent à la culture de la Consoude: elle exige seulement un labour profond et une abondante fumure, avec un peu d'humidité. Il faut à chaque pied environ 30 centimètres carrés pour le développement de sa végétation et pour le travail souterrain de ses racines. On ne sème pas la Consoude, mais on la multiplie au moyen d'éclats de racines qu'on enlève à des sujets adul-

tes et en pleine production vers le mois de mars et qu'on plante au printemps. La plante se développe rapidement, en poussant des touffes larges et feuillues.

Lorsqu'elle atteint 30 centimètres, on fait une première coupe avec la faux, puis une deuxième, puis une troisième au fur et à mesure des besoins, on peut faire ainsi jusqu'à six récoltes par an.

Pendant l'hiver, la plante supporte les froids le plus rigoureux sans périr, à la condition toutefois d'être protégée par une bonne fumure. Puis, l'année suivante, on peut, sans l'endommager, en détacher une quantité de petites tiges qui pullulent de tous côtés et qui peuvent servir aux plantations du printemps. Voici un exemple caractéristique. Il y a trois ans, on a planté 500 pieds de Consoude dans le département de l'Aisne, aujourd'hui il en rend 8,000 et on en a détaché en mars 5,000 autres pieds.

Pour avoir une idée du rendement il suffit de le comparer au rendement moyen des autres fourrages usités. On a ordinairement par hectare:

40,000 kilog. de fourrages vert de maïs	
35,000 — — — foin de prairies	
30,000 — — — luzerne	
25,000 — — — trèfle	
20,000 — — — sainfoin	

#### BOURSE DE PARIS

Du 5 Juillet 1892

3 0/0 . . . . .	98 40
3 0/0 nouveau . . . . .	99 60
3 0/0 amortissable . . . . .	99 70
4 1/2 . . . . .	106 »»

#### Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h.

Rideau: 8 h. 1/2.

MERCREDI 6 Juillet 1892

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Avec le concours de

M. J. COQUELIN

M<sup>me</sup> FAVART | M<sup>me</sup> J. DEPOIX

**La Mégère apprivoisée**

Comédie en 4 actes, de M. Paul DELAIR

M. J. COQUELIN remplira le rôle de *Petruccio*, Mlle J. DEPOIX celui de *Catarina*.

On commencera par:

**LA JOIE FAIT PEUR**

Comédie en 1 acte, de M<sup>me</sup> Emile DE GIRARDIN.

M. J. COQUELIN remplira le rôle de *Noël*, M<sup>me</sup> FAVART celui de *Mme Desaubiers*.

On enterrait l'autre jour un financier peu connu, mais fort habile.

Au cimetière, un ami fit l'éloge du défunt: — Il eut toujours, dit-il, l'amour du beau, du vrai, du bien...

— D'autrui! interrompit un assistant.

mais il faut dire que sa curiosité se trouvait excitée au plus haut point.

Il parcourut le papier d'un coup d'œil, et le lui tendit d'une main agitée par l'émotion.

Elle n'eut pas le courage d'aller jusqu'au dernier mot; des larmes sincères vinrent rouler sur ces lignes douloureuses: c'était le testament dans lequel Hector avait retracé son admiration, sa reconnaissance envers elle. « Si vous recevez cet écrit, y était-il dit, c'est que celui qui l'a tracé n'existe plus. »

Il était donc mort, ce brave, ce généreux soldat qu'elle avait rencontré si rarement et qu'elle avait eu chaque fois l'occasion d'admirer! Il était mort en pensant à elle; elle avait eu la suprême affection de cette âme d'élite.

Il lui sembla à cette idée que son cœur se retremplissait, comme si le sang d'un de ses parents les plus généreux venait de se tarir; elle se retira dans l'angle le plus obscur de la chambre, s'affaissa sur une chaise, la tête plongée dans ses mains, ne prenant plus aucune part à ce qui avait lieu autour d'elle.

— Qu'on introduise cet officier, prononça le marquis.

— Détachez les mains de monsieur, dit-il aux paysans qui poussaient devant eux; laissez-nous, et tenez-vous prêts, si j'ai besoin de vous... Approchez, lieutenant.

— A qui ai-je l'honneur de parler? demanda celui-ci, gagné par les grandes manières de son interlocuteur.

— Je suis le père de la personne à qui était adressée cette lettre, répondit le chef vendéen en lui indiquant le papier ouvert sur la table.

— Monsieur du Versant?

— Moi-même.

— Je regrette le hasard qui a fait tomber ce papier sous vos yeux et sous ceux de mademoiselle, dit le lieutenant; c'est par une circonstance indépendante de ma volonté et de celle du capitaine Hector, qu'il est arrivé jusqu'à vous, car je ne devais vous le remettre qu'au cas d'un événement qui, par bonheur, ne s'est jamais réalisé.

— Que dites-vous?

— Le capitaine est vivant? demanda Louise en s'élançant vers lui.

Le lieutenant fit un signe affirmatif.

— Cet écrit m'avait été remis au moment d'un duel, où il craignait de succomber, mais qui n'a pas eu lieu. Dans le trouble où nous

étions l'un et l'autre, il n'a pas songé à me le redemander; de mon côté, je n'ai pas pensé à le lui rendre; le lendemain, on m'a envoyé brusquement en expédition, nous ne nous sommes pas rencontrés depuis, et comme je ne pouvais prévoir l'accident de cette nuit, je suis resté dépositaire de son message.

— Il vit! Dieu soit loué! répétait tout bas Louise, qui souriait à travers les larmes dont les traces se voyaient encore sur son visage.

M. du Versant restait plongé dans ses réflexions; le lieutenant attendait son sort.

— Monsieur, lui dit enfin le vieillard, je voudrais vous rendre la liberté, mais une action décisive se prépare; chaque parti a besoin de ses meilleurs soldats; l'ami du capitaine Hector doit être, comme lui, un membre précieux pour ceux qu'il sert... Je suis forcé, à mon grand regret, de vous doter jusqu'après la lutte... c'est une captivité de quelques jours; après quoi, je vous en donne ma parole de gentilhomme, quel que soit le résultat, vainqueur ou vaincu, je vous fais mettre en liberté.

— Ce n'est pas d'être captif qui m'afflige, monsieur, c'est d'être absent au moment du danger et de la gloire.

— Je voudrais mieux faire, mais vous-même,

#### PILULES SUISSES!

Le médicament le plus populaire de France.

Le Musée des Familles (58<sup>e</sup> année), paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1<sup>er</sup> juillet 1892:

*Dionisia*, par S. Blandy. — *Les Capitales du monde*. — *La Sœur de Pierrot*, par Arsène Alexandre. — *Les Gaietés du mois*, par Willy. — *Les enfants de Grand-Pierre*, par Eug. Muller. — *Les Salons de 1892*, par G. Migeon. — *Les villes proverbiales*: Carcassonne, par A. Maurel. — *Brave Mère*, par J. Porcher. — *Les âges de l'homme*. — *Notes de Musique*, par Frank Archet. — *Mosaïque* par Eug. Muller.

Illustrations par Paoletti, Becker, A. Villette, Albert Guillaume, F. Lix, J. Wagrez, Sigriste, Gaillard, etc., etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement: Paris, un an 14 fr.; Départements, 16 francs; à la Librairie C. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

#### LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, Rue du Marché-Noir,

Reçoit, dès maintenant, sans frais, les souscriptions et conversions des obligations *Lits militaires* et de l'*Emprunt Tunisien*.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des:

#### PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que:

**Anémie, Chlorose, Eczéma.**

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les *Pilules Purgatives* de Ch. Vaidy.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre

Montpellier 45 — — — 1.75 —

Armagnac 50 — — — 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres:

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

à ma place, comment agiriez-vous?

Le lieutenant s'inclina sans répondre.

— A votre gré, reprit le marquis; on vous conduira à Baugé, on vous restera dans ce village, où nous n'avons que des partisans, prisonniers sur parole.

— Soit! monsieur; je m'engage à ne pas me battre contre les vôtres, que vous ne m'avez relevé de cette promesse.

M. du Versant appela, et tandis qu'il donnait ses instructions à ses gens pour l'installation du prisonnier, Louise s'emparait discrètement de la lettre d'Hector. (A suivre.)

#### Tous les Peuples

Ont considéré les cheveux comme le plus bel ornement de l'homme et de la femme. Ceux qui s'en voient dépourvus avant l'âge en éprouvent un regret amer qui va parfois jusqu'à la mélancolie. Si l'on veut éviter ce chagrin, il faut faire un usage régulier, pour l'entretien de la chevelure, de la LOTION du Dr ROFF, dont la composition savante et bien raisonnée nettoie la tête, fait disparaître les sécrétions qui empêchent la respiration de la peau, vivifie le cuir chevelu, arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait repousser quand ils tombent... Le flacon 3 fr. Dépôt général, maison du Dr ROFF, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépositaire à Saumur: MACHET, coiffeur-parfumeur, 1, rue d'Orléans.

Etudes de M<sup>e</sup> F. COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur; de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur; de M<sup>e</sup> COTTANCEAU, notaire à la Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire); et de M<sup>e</sup> BEUROIS, notaire à Restigné (Indre-et-Loire).

**VENTE**  
SUR LICITATION  
Aux enchères publiques  
**D'UNE MAISON**  
Sise à Saumur,  
**DEUX MAISONS**  
Sises à la Chapelle,  
**Terres et Vignes**  
Sises communes de la Chapelle, Huismes et Restigné,  
Dépendant des communautés et succession COULON-LECOUFFRE.

L'ADJUDICATION de la maison de Saumur, aura lieu le LUNDI 1<sup>er</sup> AOUT 1892, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange;

L'ADJUDICATION des immeubles situés commune de Restigné, aura lieu le DIMANCHE 31 JUILLET 1892, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BEUROIS, notaire à Restigné;

L'ADJUDICATION des immeubles sis communes de la Chapelle et de Huismes, aura lieu le DIMANCHE 31 JUILLET 1892, à quatre heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> COTTANCEAU, notaire à la Chapelle-sur-Loire.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, entre :

Madame Désirée Lecouffre, veuve de M. Désiré Coulon, propriétaire, demeurant à Saumur, rue du Champ-de-Foire, numéro 7, demanderesse, ayant pour avoué M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE,

Et M. Edmond Grellet, propriétaire, demeurant au Pont-Foucharde, commune de Baigneux, en qualité de subrogé-tuteur de M. Léopold-Eugène Coulon, propriétaire, interné à l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire, interdit suivant jugement du Tribunal de Saumur du sept avril mil huit cent quatre-vingt-douze, défendeur, ayant M<sup>e</sup> LECOY pour avoué constitué,

Et en présence de M. Edmond Leroux, clerc de notaire, demeurant à Saint-Lambert-des-Lèves, en qualité de subrogé-tuteur ad hoc dudit sieur Léopold-Eugène Coulon,

Il sera, auxdits jours, lieux et heures, et par les notaires sus-indiqués, procédé à l'adjudication des immeubles ci-après désignés :

**Commune de Saumur**

(Adjudication le lundi premier août en l'étude de M<sup>e</sup> Brac, notaire à Saumur.)

**Premier Lot.**

Une maison, sise ville de Saumur, rue du Champ-de-Foire, numéro 7, élevée sur caves et comprenant : au rez-de-chaussée, vestibule, salon, deux salles à manger et une cuisine; au premier étage, cinq chambres dont une froide; au second étage, deux mansardes, greniers; caves voutées, écurie, remise, buanderie et servitudes diverses; grand jardin s'étendant derrière et de chaque côté de la maison;

Le tout porté au cadastre pour une contenance de neuf ares soixante-trois centiares, sous le numéro 1150 de la section H, joignant au nord la rue du Champ-de-Foire, par un bâtiment au fond du jardin M. Guignard, au midi M. Jouy-Larose, au levant le même et M. Magé, au couchant M. Guignard, Milon et autres.

Sur la mise à prix de vingt-deux mille francs, ci..... 22.000

**II.**

**Commune de la Chapelle-sur-Loire**

(Adjudication le dimanche trente-un juillet en l'étude de M<sup>e</sup> Cottanceau, notaire à la Chapelle.)

**Deuxième lot.**

Une maison, sise au bourg de la Chapelle, comprenant : au rez-de-chaussée, quatre chambres à feu et un corridor, au-dessus deux mansardes et un grenier quatre pièces en sous-sol, hangar et appentis au nord; cour et jardin entourés de murs; le tout d'une contenance de douze ares dix centiares, porté au cadastre sous les numéros 833, 848 P, 875 P et 876 P, joignant au levant Meillaut-Billé et d'un côté l'article 4, au midi la route, au couchant Thiéry, au nord Bourreau-Navineau et l'article 4.

Sur la mise à prix de trois mille huit cents francs, ci..... 3.800

**Troisième lot.**

Une autre maison, sise au bourg de la Chapelle, comprenant : trois chambres dont une à feu, grenier et mansarde au-dessus, en sous-sol cuisine et cave, petite remise au midi de la cour; le tout compris au cadastre sous les numéros 695 et 702 de la section C, pour une contenance de deux ares quarante-cinq centiares, joignant au levant Madame Coulon, au couchant Edouard Faucillon, au nord la route, au midi la Loire.

Sur la mise à prix de dix-huit cents francs, ci..... 1.800

**Quatrième lot.**

I. Quarante-cinq ares trente-huit centiares de terre, sis aux Noues, compris au cadastre sous le numéro 649 de la section C, joignant au levant Madame Gauron-Allain, fossé entre, au couchant le deuxième lot et Bourreau-Navineau, au nord Beneston-Soyer et autres, fossé entre, et au midi Meillaut-Billé et autres.

II. Onze ares vingt-deux centiares de terre, sis au Port-Neuf, compris au cadastre sous le numéro 1382 de la section B, joignant au levant Daubigny-Touchard, au couchant Renou-Biémont, au nord Jacquelin-Veteau, et au midi Renou-Biémont et autres.

III. Trente-six ares trente-deux centiares de terre, sis au Moulin-à-Vent, compris au cadastre sous les numéros 827 et 828 de la section B, joignant au levant Breton-Durand, au couchant Menier-Lefay, au nord Thouet-Roland, et au midi la rue des Gravés.

IV. Six ares vingt-cinq centiares de terre, sis aux Ceps-Bretons, compris au cadastre sous le numéro 1382 de la section B, joignant au levant Méchine-Rochereau, au couchant Bidon-Dechenais, au nord et au midi Lefay-Aubin.

V. Huit ares quarante centiares de terre, sis aux Basses-Terres, compris au cadastre sous le numéro 846 de la section B, joignant au levant Maillet-Rigault, au couchant Durand, au nord Guessard-Ronce, et au midi Jacquelin-Plouzeau, fossé mitoyen entre.

(Ces cinq parcelles sont louées au sieur Veteau.)

Sur la mise à prix de quatre mille sept cents francs, ci..... 4.700

**Cinquième lot.**

Huit ares soixante-quinze centiares de terre, sis à l'Île-Credo, compris au cadastre sous les numéros 1357 et 1358 de la section F, joignant au midi le Goulet, et au nord Lhuillier-Veteau.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci..... 150

**III.**

**Commune de Huismes**

(Adjudication le dimanche trente-un juillet en l'étude de M<sup>e</sup> Cottanceau, notaire à la Chapelle.)

**Sixième lot.**

Vingt-un ares quatre-vingt-seize centiares de terre, sis dans les Chartrons, compris au cadastre sous le numéro 9 P de la section B, joignant au levant Guillet-Massé, au nord Boucher-Vallée, et au midi Boucher-Charpentier.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500

**IV.**

**Commune de Restigné**

(Adjudication le dimanche trente-un juillet en l'étude de M<sup>e</sup> Beurois, notaire à Restigné.)

**Septième lot**

Quarante-quatre ares vingt-sept centiares de terre et vigne, sis dans le Clos-de-la-Gaucherie, canton de Louy, compris au cadastre sous les numéros 452 P et 451 P de la section F, joignant au nord la route de Saumur à Tours, au midi le chemin d'Ingrandes à Lassé, au levant Thouraux, au couchant le huitième lot.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2.000

**Huitième lot.**

Quarante-six ares vingt centiares de terre et vigne, sis au même lieu, compris au cadastre sous les numéros 451 P et 452 P de la section F, joignant au nord la route de Saumur à Tours, au midi le chemin d'Ingrandes à Lassé, au levant le septième lot, au couchant les neuvième et dixième lots.

Sur la mise à prix de deux mille cent francs, ci..... 2.100

**Neuvième lot**

Vingt-huit ares trente-sept centiares de vigne, sis au même lieu, compris au cadastre sous le numéro 452 P de la section F, joignant au nord la route de Saumur à Tours, au midi le dixième lot, au levant le huitième lot et au couchant le onzième lot.

Sur la mise à prix de quatorze cents francs, ci..... 1.400

**Dixième lot**

Vingt-sept ares seize centiares de terre, sis au même lieu, compris au plan cadastral sous les numéros 451 P et 452 P de la section F, joignant au nord le neuvième lot, au midi le chemin d'Ingrandes à Lassé, au levant le huitième lot, et au couchant le douzième lot.

Sur la mise à prix de sept cents francs, ci..... 700

**Onzième lot**

Trente-un ares quatre-vingt-un centiares de vigne, sis au même lieu, compris au cadastre sous le numéro 452 P de la section F, joignant au nord la route de Saumur à Tours, au midi le douzième lot, au levant le neuvième lot, au couchant le treizième lot.

Sur la mise à prix de seize cents francs, ci..... 1.600

**Douzième lot**

Trente-un ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, sis au même lieu, compris au cadastre sous les numéros 451 P et 452 P de la section F, joignant au nord le onzième lot, au midi la route d'Ingrandes à Lassé, au levant le dixième lot, au couchant le quatorzième lot.

Sur la mise à prix de huit cent francs, ci..... 800

**Treizième Lot.**

Trente-huit ares sept centiares de vigne, sis au même lieu, compris au cadastre sous le numéro 452 P de la section F, joignant au nord la route de Saumur à Tours, au midi le quatorzième lot, au levant le onzième lot, et au couchant le quinième lot.

Sur la mise à prix de dix-neuf cents francs, ci..... 1.900

**Quatorzième lot.**

Trente-quatre ares vingt-six centiares de terre, sis au même lieu, compris au cadastre sous le numéro 451 P de la section F, joignant au nord le treizième lot, au midi le chemin d'Ingrandes à Lassé, au levant le douzième lot, au couchant le seizième lot.

Sur la mise à prix de huit cent cinquante francs, ci..... 850

**Quinzième Lot.**

Quarante-quatre ares trente-neuf centiares de vigne, sis au même lieu, compris au cadastre sous le numéro 452 P de la section F, joignant au nord la route de Tours à Saumur, au midi le seizième lot, au levant le treizième lot, au couchant le mur séparatif qui dépend du lot mis en vente.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2.000

**Seizième lot.**

Vingt-quatre ares quatre-vingts centiares de terre, sis au même lieu, compris au cadastre sous le numéro 451 P de la section F, joignant au nord le quinième lot, au midi en pointe le chemin d'Ingrandes à Lassé, au levant le quatorzième lot, au couchant le mur séparatif qui dépend du présent lot.

Sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600

NOTA. — La propriété devra rester close, chacun pratiquera une ouverture dans sa portion de mur, sur le chemin la longeant pour l'exploitation de son lot, et les murs devront être constamment entretenus en bon état de clôture.

**Dix-septième lot.**

Soixante-onze ares soixante-dix-sept centiares de terre, sis dans les marais des Biez, compris au cadastre sous le numéro 644 de la section F, joignant au nord-est Feraud, au nord-ouest le chemin d'exploitation de quatre mètres de largeur, au sud-ouest Galbron-Pinet, et au sud-est un petit chemin, Penot-Villeronde et autres.

Sur la mise à prix de dix-neuf cents francs, ci..... 1.900

**Dix-huitième lot.**

Douze ares quarante-cinq centiares de terre en jardin, sis dans les marais des Biez, compris au cadastre sous le numéro 694 de la section F, joignant au nord le chemin bas de Lassé à Ingrandes, au midi Prinec-Guiot, au levant Cruchet-Delanoue, et au couchant le dix-neuvième lot.

Sur la mise à prix de six cent cinquante francs, ci..... 650

**Dix-neuvième lot.**

Douze ares cinquante-cinq centiares de terre en jardin, sis dans les marais des Biez, joignant au nord le chemin bas de Lassé à Ingrandes, au midi divers, au levant le dix-huitième lot, au couchant une parcelle de deux ares quatre-vingt-cinq centiares, appartenant à Madame Coulon, et qui sera aussi vendue.

Sur la mise à prix de six cent cinquante francs, ci..... 650

Total des mises à prix : 50,100 cinquante mille cent francs, ci.....

NOTA. — Faculté est réservée aux notaires commis de réunir ou subdiviser les lots sans changer les mises à prix.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 44;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> COTTANCEAU, notaire à la Chapelle-sur-Loire;

4<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEUROIS, notaire à Restigné.

Rédigé à Saumur, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-douze

L'avoué poursuivant :

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, fo <sup>o</sup> .  
Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTAK.

**A LOUER**

**L'HOTEL DE L'ESPERANCE**  
Comme Hôtel

OU MAISON DE COMMERCE

Place Saint-Nicolas.

S'adresser à M<sup>me</sup> FERBU, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 12.

**A VENDRE**

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

**UN CLOS**

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.

Situé au Pont-Foucharde.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> COURALEAU.

**Appartement au 1<sup>er</sup> étage**

**A LOUER**

Présentement

Rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

ON DEMANDE 30, quai de Li-moges, un très bon valet de chambre muni de très bonnes références.

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>**

Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

**MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE**

Saumur, 33, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

**HENRI EICHE**

Facteur de pianos et ancien accordéur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

**ÉPICERIE PARISIENNE**

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

**IMBERT FILS**

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre en donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.  
Citronnade rafraichissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.

Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Sucre cassé pour confitures, le kilogram. 1.15

— cristallisé, — 1.10

— scié, — 1.45

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.